

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La demande présentée par les responsables de la société MONTS DU FOREZ ENERGIE, sise Immeuble Lumière, 40 avenue des Terroirs de France 75611 PARIS Cedex 12, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 machines d'une puissance unitaire de 2,5 MW sur les territoires des communes de SAINT-JEAN-LA-VETRE, LA CHAMBA et LA COTE-EN-COUZAN fera l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui aura lieu **du lundi 2 novembre au samedi 5 décembre 2015 inclus**.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Eric CABROL, société MONTS DU FOREZ ENERGIE, Tour Lumière, Aile Sud – 40 avenue des Terroirs de France 75012 PARIS - tél : 01.44.67.81.49.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est le Préfet de la Loire. A l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, étude de dangers, avis de l'autorité environnementale et pièces annexes) déposé en mairie de SAINT-JEAN-LA-VETRE, siège de l'enquête publique, aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, soit les lundis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 et les vendredis de 15 h à 17 h. Il sera également possible de faire valoir ses observations, oralement, par écrit, ainsi que par correspondance adressée à M. Michel ZOBOLI, en mairie de SAINT-JEAN-LA-VETRE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Michel ZOBOLI, sera à la disposition du public en Mairie de SAINT-JEAN-LA-VETRE pour recevoir ses observations les :

- lundi 2 novembre 2015, de 9 h à 12 h,
- vendredi 20 novembre 2015, de 14 h à 17 h,
- samedi 5 décembre 2015, de 9 h à 12 h.

Il sera à la disposition du public en Mairie de LA CHAMBA pour recevoir ses observations le :

- samedi 28 novembre 2015, de 9 h à 12 h.

Il sera à la disposition du public en Mairie de LA CÔTE-EN-COUZAN pour recevoir ses observations le :

- lundi 9 novembre 2015, de 9 h à 12 h.

M. Noël LAURENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-JEAN-LA-VETRE ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison. Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr), rubrique « Installations Classées ».

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête (SAINT-JEAN-LA-VETRE), dans les mairies concernées par le rayon d'affichage (CHALMAZEL, JEANSAGNIERE, LA CHAMBA, LA CHAMBONIE, LA COTE-EN-COUZAN, LA VALLA-SUR-ROCHEFORT, NOIRETABLE, SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT, SAINT-JULIEN-LA-VETRE, SAINT-JUST-EN-BAS, SAINT-LAURENT-ROCHEFORT, SAINT-PRIEST-LA-VETRE, LE BRUGERON, LA RENAUDIE, SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE et VOLLORE-MONTAGNE), ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de ces communes et sur les lieux des aménagements projetés.